MAIS QU'EN EST-IL ALORS?

Les contribuables ne risquent-ils pas alors d'être doublement imposés?

Nous voulons éviter que les mêmes revenus soient imposés deux fois, mais nous souhaitons que les différents types de revenus contribuent équitablement. Aujourd'hui, les revenus du travail sont plus lourdement imposés que les revenus du patrimoine, et nous entendons supprimer cette distinction.

La suppression des avantages fiscaux ne risque-t-elle pas de faire fuir les investisseurs?

Les entreprises n'investissent pas uniquement pour des raisons fiscales, mais aussi en raison de nos infrastructures, de notre main-d'œuvre et de notre situation géographique centrale. Nous voulons limiter les avantages fiscaux qui favorisent principalement l'évasion fiscale, sans apporter de réelle plus-value à notre société. En outre, ces montages ne sont pas transparents pour les investisseurs et profitent surtout à certains lobbies.

La globalisation des revenus ne revient-elle pas avant tout à augmenter les impôts?

La globalisation consiste à soumettre l'ensemble des revenus aux mêmes règles d'imposition progressive, quelle que soit leur origine. L'objectif n'est pas de faire payer davantage à tout le monde, mais de répartir plus équitablement la charge fiscale en fonction de la capacité financière globale.

Un budget dans lequel **vous comptez**

www.lacsc.be/alternatives

CSC

UNE AUTRE POLITIQUE EST POSSIBLE

Notre pays traverse actuellement une période difficile sur le plan budgétaire. Des mesures s'imposent. Or il existe des alternatives aux choix opérés par le gouvernement Arizona. Des alternatives qui placent la justice sociale et une répartition équitable de la prospérité au cœur des priorités, sans perdre de vue les intérêts des travailleurs.

Dans ce flyer: la fin des constructions fiscales bancales

FIN DES SUBVENTIONS INUTILES ACCORDÉES AUX ENTREPRISES — **€ 4,93 MILLIARDS**

+

FIN DES CONSTRUCTIONS FISCALES BANCALES — **€ 15,18 MILLIARDS**

Globalisation des revenus	€ 12,9 milliards
Cotisations patronales sur les formes alternatives de rémunération	€ 0,75 milliard
Limitation du rachat d'actions propres	€ 1 milliard
Pas d'avantage indu pour les sociétés de management	€ 0,53 milliard

+

STATUT CORRECT AVEC DES COTISATIONS CORRECTES POUR TOUS — **€ 2,19 MILLIARDS**

+

MEILLEURE PERCEPTION ET UTILISATION DES IMPÔTS EXISTANTS — **€ 2,37 MILLIARDS**

+

IMPÔTS ÉQUITABLES — **€ 5,31 MILLIARDS**

= **PLUS DE 29 MILLIARDS D'ALTERNATIVES!**

CSC

Un budget dans lequel **vous comptez**

FIN DES CONSTRUCTIONS FISCALES BANCALES

GLOBALISATION DES REVENUS: 12,9 MILLIARDS D'EUROS

De quoi s'agit-il? Aujourd'hui, les revenus du travail sont soumis à une imposition progressive, tandis que les revenus du patrimoine, tels que les dividendes, les revenus locatifs et les plus-values, bénéficient d'une imposition distincte plus avantageuse. Ainsi, deux personnes disposant d'un même revenu global peuvent être soumises à une pression fiscale très différente.

Pourquoi voulons-nous changer ce système? Le système actuel favorise certains revenus du capital par rapport aux revenus du travail et encourage l'optimisation fiscale, ce qui va à l'encontre du principe selon lequel chacun doit contribuer en fonction de sa capacité financière.

Quelle est notre alternative? La CSC souhaite que l'ensemble des revenus d'une personne soient regroupés et soumis au même impôt progressif sur le revenu des personnes physiques. La charge fiscale sera ainsi déterminée par le revenu global et non par la manière dont ce revenu est perçu. Cette réforme permettrait également d'adapter le système de manière à alléger la charge fiscale sur les bas et moyens revenus.

COTISATIONS PATRONALES SUR LES FORMES ALTERNATIVES DE RÉMUNÉRATION: 756 MILLIONS D'EUROS

De quoi s'agit-il? Une part croissante de la rémunération est versée sous la forme d'avantages tels que des options sur actions, des warrants, des logements de fonction et d'autres alternatives de rémunération. Plusieurs de ces avantages sont soumis à des cotisations sociales moins élevées que celles prélevées sur les salaires classiques.

Pourquoi voulons-nous changer ce système? Les formes alternatives de rémunération sont souvent utilisées pour éviter de payer des cotisations sociales, surtout pour les revenus plus élevés. Cette pratique prive la sécurité sociale de recettes et crée une inégalité de traitement entre les travailleurs.

Quelle est notre alternative? La CSC souhaite que les avantages salariaux alternatifs soient progressivement soumis au même régime que les salaires classiques. Les employeurs doivent au minimum verser les cotisations sociales régulières sur ces avantages, afin que cette rémunération contribue également au financement de la protection sociale, plutôt que de servir principalement à des fins d'évasion fiscale.

15,18 MILLIARDS D'EUROS

LIMITATION DU RACHAT D'ACTIONS PROPRES: 1 MILLIARD D'EUROS

De quoi s'agit-il? Certaines entreprises rachètent parfois leurs propres actions afin de redistribuer du capital à leurs actionnaires et de soutenir la valeur par action restante. Cette pratique s'est fortement développée ces dernières années au sein des grandes entreprises cotées en bourse.

Pourquoi voulons-nous limiter cette pratique? Les rachats d'actions profitent principalement aux actionnaires, alors que les travailleurs, qui contribuent eux aussi à la création des bénéfices de l'entreprise, n'en bénéficient pas automatiquement. En outre, les avantages fiscaux qui en découlent peuvent réduire les recettes publiques et détourner des moyens qui pourraient être consacrés à des investissements productifs.

Quelle est notre alternative? La CSC souhaite empêcher les entreprises de profiter d'avantages fiscaux lorsqu'elles réduisent leurs bénéfices en procédant au rachat de leurs propres actions. Nous souhaitons rendre ces opérations financières fiscalement moins attractives et garantir une contribution plus équitable au budget de l'Etat.

PAS D'AVANTAGE INDU POUR LES SOCIÉTÉS DE MANAGEMENT: 526 MILLIONS D'EUROS

De quoi s'agit-il? Certains dirigeants d'entreprise et professionnels bénéficiant de revenus élevés choisissent de percevoir leurs revenus professionnels par le biais de leur propre société plutôt que sous la forme d'un salaire, alors qu'en réalité, ils n'assument que peu, voire aucun risque en tant qu'indépendants. Ils peuvent ainsi bénéficier d'un régime fiscal plus avantageux en matière d'impôt des sociétés et de taxation des dividendes, au lieu d'être soumis à l'impôt ordinaire sur les revenus du travail.

Pourquoi voulons-nous changer ce système? Ces montages permettent d'imposer des revenus professionnels comparables à un taux nettement inférieur à celui appliqué au salaire des travailleurs ordinaires. La charge fiscale se reporte donc sur ceux qui ne peuvent organiser leurs revenus par le biais d'une société.

Quelle est notre alternative? La CSC entend limiter les avantages fiscaux accordés aux sociétés de management, notamment en durcissant les conditions d'application du taux réduit de l'impôt des sociétés et en réformant le régime fiscal favorable applicable aux dividendes. Nous ne voulons pas interdire les sociétés de management, mais éviter qu'elles soient constituées dans le seul but d'éluder l'impôt et les cotisations sociales.